En Sicile, l'Institut de zootechnie de Palerme, a expérimenté avec succès les béliers Southdown pour les croisements.

En Sardaigne, il n'y a pas eu d'essais d'amélioration bien remarquables.

Beaucoup d'éleveurs ont essayé du croisement des béliers mérinos australiens, concédés temporairement par le Ministère ou vendus par celui-ci à l'enchère à beaucoup d'entre eux dans la Romagne les Pouilles et quelques autres provinces. Les produits, en maints endroits, ont été admirés pour leur développement et leur toison abondante et fine.

Actuellement, on cherche moins à améliorer les races, parce qu'une baisse très sensible a frappé la laine fine en ces dernières années, et qu'aussi, en Italie, pour l'alimentation, on use presque exclusivement de viande de bœuf.

Après 1881, on a constaté dans les Pouilles, un abaissement notable dans la production, par suite de la transformation des cultures, qui fait que les troupeaux, descendant des Abruzzes et de la Basilicate pour hiverner dans les plaines des Pouilles, ne trouvent plus les pâturages suffisants à leur alimentation.

Réunion socialiste contradictoire

A TARBES

Tarbes, 20 décembre. — Hier soir, à neuf heures, a eu lieu, au cirque de Tarbes, une réunion socialiste. Un millier de personnes environ étaient présentes, parmi lesquelles nombre de personnages politiques, de dames et d'ecclésiastiques.

MM. Jules Guesde et Jourde, députés, ont pris la parole.

M. Jourde a exposé pendant une heure et demie les théories socialistes.

Un orateur local, M. l'abbé Tisnes, vicaire général à Tarbes, lui a répondu. Il a qualifié MM. Jourde et Guesde de « commis-voyageurs du socialisme. »

L'abbé Tisnes s'est déclaré républicain et a combattu pendant une heure les théories émises par les précédents orateurs. Il a dit qu'il y avait beaucoup à faire pour le bien-être des travailleurs, mais qu'on ne pouvait obtenir quelque chose en leur faveur que petit à petit, sans secousse, tandis que ses contradicteurs cherchaient à le réaliser par le système de Ravachol.

L'abbé Tisnes a conclu en déclarant que la religion du Christ pouvait seule préparer les réformes sociales.

L'orateur a été très applaudi.

M. Jules Guesde a répondu en réprouvant les attentats à la dynamite. Il a développé ses théories sociales et attaqué vivement les anciens partis ainsi que le parti républicain actuel, les membres du gouvernement et la religion.

L'abbé Tisnes étant revenu à la tribune, un socialiste l'interrompit violemment en lui adressant des épithètes injurieuses. Le vicaire général parvint enfin à lui imposer silence.

La séance a été levée à minuit sans autre incident.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 20 décembre

La séance est ouverte à 2 h. un quart, sous la présidence de M. Dupuy. Il y a à peine quinze députés dans la salle.

Nouveaux témoignages de sympathie

M. le Président communique à l'assemblée les adresses de félicitations qui lui ont été envoyées à l'occasion de l'attentat du 9 décembre par le Sénat belge et par la Chambre souveraine de la République de Saint-Marin.

Les droits d'octroi de Paris

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la ville de Paris à percevoir sur les vins de Champagne une surtaxe d'octroi de 50 centimes.

A la majorité de 247 voix contre 222 sur 469 votants, la Chambre décide qu'il n'y a pas lieu de passer à la discussion de l'article unique.

M. Chauvière. — Vive le champagne ? (Rires.)

L'ÉLECTION D'ALGER

Le rapport conclut à la validation de M. Bourlier.

M. Dindeau combat les conclusions du rapport.

M. Lepez, rapporteur. — La sous-commission n'a pas jugé les allégations des protestataires fondées. Aussi, le bureau propose-t-il la validation.

VIF INCIDENT

Pendant le scrutin, une vive altercation se produit entre MM. Cluseret et Chauvière. On entend ces mots :

M. Cluseret. — Vous êtes un Allemand !

M. Chauvière. — Décoré de 48 ! (Rires aux bancs voisins).

Validation de M. Bourlier

L'élection de M. Bourlier est validée par 318 voix contre 129.

L'élection de la 5e circonscription de Lyon

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur l'élection de M. Couturier dans la 5e circonscription de Lyon.

Les conclusions du rapport sont adoptées : M. Couturier est admis.

Les juges de paix

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Louis Million et plusieurs de ses collègues relative aux juges de paix.

L'ASSISTANCE JUDICIAIRE devant les justices de paix

La Chambre prend aussi en considération la proposition de loi de M. Louis Million et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'organiser l'assistance judiciaire devant les justices de paix.

M. le Président. — Je propose à la Chambre de suspendre sa séance pour attendre la decision du Sénat sur les projets de crédits soumis en ce moment à sa délibération. (Assentiment.)

La séance est suspendue à quatre heures et demie.

CLOTURE DE LA SESSION

La séance est reprise à 5 heures.

M. Casimir Périer donne lecture du décret présidentiel prononçant la clôture de la session extraordinaire du Parlement pour 1893.

M. le Président. — Acte est donné du dépôt de ce décret, je déclare close la session extraordinaire.

Le procès-verbal de la séance est adopté.

La séance est levée à 5 heures 05.

SÉNAT

Séance du mercredi 20 décembre

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 2 heures 20.

Crédits divers

M. Spuller dépose un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits pour le ministère de l'instruction publique et des cultes.

Le renvoi à la commission des finances est ordonné.

M. Boulanger. — C'est un rapport verbal sur le projet de loi portant règlement des dépenses occasionnées par la conférence relative aux pêcheries de Behring.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

Le projet est adopté au scrutin à l'unanimité de 209 votants.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Après des discours de M. Boulanger, rapporteur, de M. Blavier et de M. Burdeau, les seize articles du projet et les tableaux annexés sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin à l'unanimité de 223 votants.

Projets divers

Le Sénat adopte le projet de loi relatif au transport à prix réduit des denrées servant à l'alimentation du bétail, le projet portant ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit extraordinaire de 15,000 francs, le projet autorisant le gouvernement à approuver par décret la prorogation de certaines surtaxes d'octroi.

CLOTURE DE LA SESSION

M. Casimir Périer donne lecture du décret présidentiel prononçant la clôture de la session extraordinaire du Parlement pour 1893.

M. le Président. — Je donne acte au gouvernement du dépôt de ce décret.

Je déclare close la session extraordinaire.

La séance est levée à 5 heures 14.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

La clôture de la session

Paris, 20 décembre. — La session extraordinaire qui a servi de début à la législature actuelle n'a pas été féconde en projets élaborés ou en réformes générales. Elle n'en a pas moins été très curieuse par les faits qui se sont écoulés depuis le 14 novembre. Une crise ministérielle, un attentat criminel dirigé contre la représentation nationale, la constitution d'un ministère ennemi de la concentration — le premier de ce genre qu'ait constitué M. Carnot, — l'orientation incontestable vers les principes de conservation sociale, l'espèce de dictature accordée au cabinet par une énorme majorité — majorité que ne connut jamais la République depuis son origine — tout cela forme un ensemble assez curieux.

Quant à la faculté de travail de la nouvelle Chambre, on ne pourra l'apprécier que l'année prochaine.

La seule chose à laquelle elle se soit attelée est la validation des pouvoirs. A l'heure qu'il est, il ne reste plus à examiner qu'une élection, celle de M. Wilson.

La Chambre n'a prononcé jusqu'à ce jour qu'une invalidation, celle de M. le vicomte d'Hugues.

Elle a soumis trois élections à l'enquête : celles de M. Edmond Blanc, de M. Mietvaque et de M. de Vogüé.

Tel est le bilan de cette session extraordinaire. Un député que nous avons entendu nous disait ce soir :

« Certes notre première mise en train n'a pas été banale, mais nous n'avons pas eu de sérieuses difficultés. D'après ce qu'on peut prévoir nous allons nous heurter en 1894 à de grosses difficultés d'ordre financier, car nous aurons d'une part à faire face au déficit considérable des années antérieures; de l'autre à trouver les moyens pécuniers nécessaires pour faire aboutir les réformes qu'on ne va pas manquer d'exiger de nous. »

C'est là un avenir assez peu rassurant.

Un nouveau groupe

Paris, 20 décembre. — Un nouveau groupe s'est constitué à la Chambre sous le titre de « groupe républicain indépendant d'études. »

Ce groupe, qui s'occupera spécialement de l'étude des projets et des propositions déposés à la Chambre, n'aura pas de bureau. Les réunions seront présidées par le doyen d'âge, assisté d'un questeur permanent, M. Brunet, qui a été élu aujourd'hui.

Les droits d'octroi

M. Mas se propose de déposer à la rentrée un projet de loi supprimant les droits d'octroi établis par les villes sur les boissons, l'alcool excepté, en leur donnant la faculté de trouver ailleurs des taxes de remplacement.

M. Mas estime que c'est le seul moyen d'arriver à la suppression de l'octroi, mais, à son sens, il faut commencer par les droits qui pèsent sur les boissons hygiéniques parce que leur répartition est plus injuste que toute autre et qu'il sera plus facile de trouver des taxes locales pour les remplacer.

Les sinistres agricoles

La commission d'initiative a conclu à la prise en considération de la proposition de loi de M. Philippon, tendant à la création d'une Caisse nationale d'assurances contre les sinistres agricoles.

L'APPRÊT DES TISSUS DRAPÉS

Les exigences de la consommation en ce qui concerne l'apprêt de ces étoffes vont toujours croissant et causent de grandes difficultés aux fabricants.

L'apprêt relève l'apparence et, par suite, quelque peu la valeur de l'étoffe ; mais, quel que soit le soin qu'on y apporte, il ne peut réparer les fautes commises dans d'autres branches de la fabrication. Tous les efforts de l'apprêteur deviennent inutiles si la laine employée n'est pas convenable, si elle a été mal désuintée. Un spécialiste pratique voit immédiatement si une laine possède un brillant naturel ou artificiel.

Le foulage a aussi une grande importance, car on ne peut jamais obtenir un apprêt élégant sur une étoffe foulée trop mollement. La surface paraît creuse et manque de luisant, l'excès contraire est aussi défavorable, car alors on obtient une étoffe dure et raide. L'important est que le savon ne manque pas au foulage et que cette opération ne se fasse pas trop chaude, car le meilleur apprêt ne pourrait rien y faire.

Tandis que pour les lourdes étoffes d'hiver, on doit avoir soin d'obtenir au foulage un toucher souple et doux, les étoffes lisses exigent un foulage serré ; aussi pour ces étoffes emploie-t-on de préférence le foulon Lacroix à trois roulettes; avec un peu d'habitude, on obtient le même effet avec le foulon universel d'Hemmer.

Si toutes les circonstances favorables sont réunis, telles que bon traitement au lavage et à la teinture, bon foulage, etc., il devient facile à un apprêteur connaissant son métier d'arriver à un bon résultat

Après le foulage, l'étoffe doit être bien savonnée, avec addition d'un peu d'ammoniaque; la soude et la potasse, qui ont la propriété de durcir l'étoffe, doivent être évitées; on la passe ensuite deux fois à la cardeuse. Cette opération a pour but de dresser le duvet, de permettre l'enlevage à la tondeuse, de desserrer le feutre ainsi que d'écarter le reste du savon. Ensuite l'étoffe est tondue au cadre, le plus également possible, pour éviter tous plis ou bandes.

Les cardes ne doivent pas être trop rudes, car alors elles arracheraient le feutre et amèneraient une surface tillandreuse. Il s'agit d'abord de préparer le travail intérieur par un cardage modéré de la surface.

Il faut prendre de grands soins avec les étoffes à surfaces ouvertes, telles que l'esquineau, le diagonal, etc. On néglige l'opération pour les étoffes moyenne et médiocres; il faut cependant opérer un nettoyage complet et bien enlever le savon.

Après le séchage et le rasage des places foulées, il faut bien les examiner.

Le praticien peut alors remédier à bien des défauts, ce qui ne pourrait se faire lorsque l'étoffe est chez l'apprêteur. On peut réitérer le savonnage, s'il y a lieu, et passer à la terre à foulon. Les pièces devenues trop serrées sont traitées à la terre un peu plus longtemps et acquièrent plus de souplesse de toucher etc.

Les pièces bien examinées et munies de notices nécessaires à chacune reviennent à l'atelier du foulage. On fait un fort traitement à la terre aux pièces serrées et fortes, tandis qu'on modère ce traitement pour les étoffes d'hiver, qui perdraient autrement beaucoup de leur duvet.

Après le traitement de la terre à foulon, on essore légèrement les pièces, ou bien on les laisse égoutter sur un tréteau, ce qui égalise l'eau dans toute l'étoffe, et on la passe au cardage. On carde les étoffes lourdes d'hiver et les satins à l'envers plus ou moins fortement pour adoucir le côté de l'endroit, surtout lorsque les pièces sont dures et raides à l'envers. S'il y a des plis, il faut les lisser auparavant.

On essore les pièces, on les sèche au cadre ou à la machine à sécher, puis on les étire pour enlever tous les plis; on les enroule ensuite dans toute leur largeur sur des cylindres cannelés en bois, et on les met ainsi passer la nuit dans l'eau chauffée de 37 à 45 degrés; alors on les sort, on les laisse refroidir de six à huit heures sur les cylindres et on les déroule pour les carder.

Il ne faut pas dépasser la dose de 45 degrés pour éviter de durcir l'étoffe. Pour les étoffes lourdes, on carde à l'envers avant de lisser, ce qui permet de mieux égaliser l'étoffe et d'enlever les plis. L'eau douce doit être employée de préférence à l'eau dure. Si l'on n'a que cette dernière à sa disposition, il faut la faire bouillir une demi-heure avec du son, puis la laisser refroidir; l'eau qui a déjà servi est de beaucoup préférable à l'eau fraîche.

Le cardage forme une branche importante de l'apprêt, il en est l'élément fondamental, car l'apprêt ne peut réussir qu'après un cardage bien exécuté; le rasage, la presse, le décatissage, ne peuvent aucunement donner aux étoffes mal cardées l'aspect qui leur manque. Une chose très importante est la gradation dans le numéro des cardes, c'est même absolument indispensable. On ne doit pas passer subitement des cardes émoussées à des cardes rudes.

Moniteur Industriel.

NOUVELLES DU JOUR

Un article du citoyen Allemane dans la « Petite République »

Paris, 20 décembre. — M. Allemane écrit dans la *Petite République* au sujet des lois récemment votés par la Chambre :

« On conviendra que cela dépasse toute mesure et qu'il est temps que le peuple avise. Nous pensons qu'il se trouvera assez de gens de cœur pour barrer la route à la tyrannie. »

L'amnistie. — Une réunion à Paris. — Discours violents

Paris, 20 décembre. — Dans la réunion du comite central d'amnistie, M. Clovis Hugues, député de Paris, a dit que Vaillant est un fils de Rothschild comme l'était Ravachol.

Divers orateurs ont prononcé des discours encore plus violents que les précédents contre le gouvernement.

Le commissaire de police, présent à la réunion, a menacé de faire évacuer la salle. Les organisateurs se sont alors rendus dans une autre salle pour voter l'ordre du jour qui réclame, entre autres choses, l'amnistie sans réserve.

Paris, 20 décembre. — Le comité central d'amnistie, donnant ce soir un grand meeting à la salle Chayne, rue d'Allemagne. Tous les députés ayant voté l'amnistie avaient été convoqués.

Une dizaine de socialistes avaient répondu à l'invitation. MM. Guesde, Clovis Hugues, Viviani, Rose, ont pris successivement la parole. Ces orateurs ont laissé un peu de côté l'amnistie pour parler des lois de répression votées à la suite de l'attentat du Palais-Bourbon.

La réunion a adopté un ordre du jour flétrissant le gouvernement et sa majorité.

Mort du général Lallemand

Paris, 20 décembre. — Le général Lallemand, un des 5 divisionnaires maintenus sans limite d'âge au cadre d'activité, est mort à Etergnières (Ardennes) son pays natal, à l'âge de 76 ans, des suites d'une bronchite.

Le général Lallemand commandait en 1870 nos forces militaires en Algérie. Il fut successivement plus tard mis à la tête du 15e corps d'armée à Marseille et du 1er corps d'armée à Lille.

Condamnation du garçon de recettes Marty

Paris, 20 décembre. — Marty, le garçon de recettes qui avait volé 250 000 francs, à la Société générale, a été condamné 8 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.

Les circonstances atténuantes lui ont été refusées.

Un double assassinat dans la Seine-Inférieure

Rouen, 20 décembre. — A Hattenville, petite commune de l'arrondissement d'Yvetot, une veuve Alais, débitante, et son fils ont été trouvés ce matin frappés de plusieurs coups de couteau. La mère était morte. Le fils respirait encore mais il est dans un état désespéré. Le vol est le mobile du crime.

Une singulière récompense

Berlin, 20 décembre. — L'empereur Guillaume vient d'accorder une médaille d'honneur au garde forestier Reiss qui, le 1er novembre dernier, tua à coups de fusil MM. Vire père et fils, sujets français, sur la frontière.

Au Parlement italien. — Discours de M. Crispi

Rome, 20 décembre. — Au Sénat, la déclaration de M. Crispi a été très applaudie.

M. Crispi a dit accepter en principe l'interpellation de M. Rossi sur l'opportunité de dénoncer l'union latine.

A la Chambre des députés, M. Imbriani a reconnu que le moment était grave : l'unité de l'Italie ne court aucun danger, mais elle n'est pas complète. Il combat les impôts annoncés, veut une réduction de la liste civile du Roi, un abaissement des dépenses militaires et un changement dans la politique étrangère.

M. Cavalotti fait les mêmes déclarations.

M. Crispi déclare qu'il n'a pas parlé de politique étrangère parce que les questions de politique intérieure l'emportent dans son attention.

D'ailleurs, ses idées sont connues : Amitié avec tous les peuples et respect des traités.

Quant aux graves troubles en Sicile, M. Crispi reconnaît que des remèdes législatifs sont nécessaires, mais il ne permettra pas aux associations ouvrières d'attenter aux institutions de la patrie.

Graves désordres en Hongrie Deux tués, quatre blessés

Tarnesvar, 20 décembre. — Mramouaz (Hongrie). La population a attaqué la gendarmerie à propos de l'élection d'un juge. Les gendarmes ont dû faire feu. Deux personnes ont été tuées et quatre grièvement blessées.

Le triple assassinat de Chaumont. — Une condamnation à mort

Chaumont, 20 décembre. — Durand, l'auteur du triple assassinat de Chaumont, a été condamné à mort.

Le condamné a été ramené à la prison dans une voiture, escortée de quatre gendarmes à cheval, sabre au clair. Cinq mille personnes ont suivi la voiture en hurlant et en s'injuriant.

Explosion dans une carrière Un tué, deux blessés

Versailles, 20 octobre. — Une explosion s'est produite aux carrières du Bois-des-Roches près de Chamarande, pendant le travail des ouvriers. Un de ceux-ci a été tué net. Deux de ses camarades sont grièvement blessés.

Le typhus à Reims

Reims, 20 décembre. — Trois personnes, venant de Bazannes, atteintes du typhus, et soignées à l'Hôtel-Dieu, ont communiqué leur mal à l'infirmier qui est mort hier matin.

Quant à la sœur infirmière qui soignait les typhiques encore plus directement que l'infirmier, elle fut aussi atteinte par le fléau et est gravement malade.

Les mesures les plus énergiques ont été prises aussitôt par l'administration compétente.

La flotte anglaise

Nous avons dit que la Chambre des Communes avait discuté hier une motion de lord Hamilton qui réclamait une augmentation immédiate de la flotte britannique.

M. Gladstone n'a pas eu de peine à réfuter les calculs pessimistes de l'opposition, et il a démontré que l'effectif de la flotte anglaise était bien plus considérable que celui des flottes russe et française réunies.

Il a obtenu une majorité de 36 voix.

L'ambassadeur d'Allemagne à Rome

L'ambassadeur allemand à Rome, M. de Solms, a été disgrâcié inopinément et remplacé par M. de Bulow, qui passe pour plus énergique.

Un candidat socialiste au Sénat

Paris, 20 decembre. — Ainsi que nous le faisions prévoir dimanche dans notre information sur les socialistes au Sénat, les chefs socialistes auraient décidé d'opposer une candidature à celle de M. Floquet dans l'élection sénatoriale du 7 janvier.

Trois enfants morts dans un incendie

Morlaix, 20 décembre. — Une maison située à Locquirec vient d'être détruite par un incendie. Trois enfants ont péri dans les flammes.

Le tsar et le clergé français

Paris, 20 décembre. — La *Gazette de France* dit que l'empereur Alexandre III, soucieux de montrer quelle reconnaissance il garde au clergé français de son attitude sympathique pour les Russes, a, dit-on, décidé d'envoyer une des plus hautes décorations de ses ordres à S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris; aux archevêques d'Aix et de Lyon, et aux évêques de Marseille, Toulon et Fréjus.

Mort d'un sénateur

Paris, 20 décembre. — M. Guinot, sénateur d'Indre-et-Loire, est mort subitement en son domicile, à l'âge de 66 ans.

Entrepreneur de travaux publics, ex-maire d'Amboise, ancien député, il siégeait au Sénat depuis 1879 et était inscrit au groupe de la gauche républicaine.

M. Guinot était président du conseil général d'Indre-et-Loire.

La comédie de Cornélius Herz

Paris, 20 décembre. — L'*Express-Agence* publie la dépêche suivante de Londres :

« Le bruit court ici que le gouvernement français serait disposé à abandonner définitivement les poursuites contre Cornélius Herz.

» On croit M. Casimir Périer opposé à la continuation d'une demande d'extradition qui, dans l'état de la législation anglaise, est extrêmement chanceuse. »

Vol de dépêches

Lyon, 20 décembre. — Un vol de quatre sacs de dépêches a été commis lundi soir entre 8 heures 15 et 8 heures 50, en pleine gare de Vitrieu-le-Grand, avec une audace extraordinaire.

Profitant de l'absence du postier, les voleurs ont ouvert la portière du compartiment, du côté de l'entre-voie, enlevé les quatre sacs et ont pu fuir sans être vus.

Hier matin, vers neuf heures, les quatre sacs ont été trouvés éventrés dans le ruisseau de l'Areine, à un kilomètre de la gare; ils ne contenaient plus que des journaux et des lettres ordinaires; les valeurs avaient disparu.

On ne sait au juste le montant des valeurs volées; l'un des sacs contenait, à lui seul, un pli chargé de quinze mille francs. Une enquête active est ouverte.

LE LAIT STERILISE

La stérilisation du lait est une des applications pratiques les plus fécondes de la doctrine de notre illustre Pasteur sur les fermentations microbiennes.

Tout le monde sait que le lait est un liquide organique éminemment altérable; c'est un véritable bouillon de culture dans lequel pullulent avec une grande activité les germes des micro-organismes répandus dans l'atmosphère ou dans les milieux ambiants.

Dans la saison chaude, le lait tourne très facilement, comme on dit : cette altération est due au développement d'un ferment particulier qui change la lactose en acide lactique, et à la coagulation de la caséine qui est soluble lorsque le lait est frais.

Lorsqu'on veut conserver le lait, en été, pendant quelques jours, on sait de temps immémorial qu'il faut le faire bouillir. L'ébullition est une stérilisation primitive qui a précédé toutes les découvertes théoriques. Une température de 100° tue les germes et arrête temporairement les fermentations; mais si on ne prend pas la précaution de conserver le lait bouilli dans des vases hermétiquement clos, d'autres germes, en suspension dans l'air atmosphérique, ne tarderont pas à tomber dans le lait bouilli qui tôt ou tard recommencera à fermenter.

Mais l'ébullition du lait n'est pas possible sans modifier plus ou moins sa qualité ; une partie de la crème du lait se lève et se sépare. Aussi, depuis plusieurs années, on emploie dans le commerce un procédé de stérilisation analogue à celui que Pasteur a recommandé jadis pour le vin. On pasteurise le lait, c'est-à-dire qu'on le porte à une température de 70 à 75°, bien éloignée de son point d'ébullition, et on le refroidit ensuite brusquement à 10° et au-dessous.

La pasteurisation du lait ralentit l'activité des germes ferments, si elle ne les détruit pas totalement, et permet le transport du lait sans qu'il s'altère pendant les chaleurs de l'été.

Mais pour que la stérilisation du lait soit complète et durable, il faut qu'il soit porté à une température voisine de 100°, et qu'il soit conservé dans des vases stérilisés eux-mêmes et hermétiquement clos. Ce problème a été résolu industriellement par des procédés divers; et il est très facile de se procurer depuis quelques années des laits stérilisés, livrés dans des bouteilles parfaitement fermées; ces laits se conservent presque indéfiniment. Au point de vue commercial, les avantages de la stérilisation sont évidents, soit qu'il s'agisse du lait ordinaire, soit qu'il s'agisse du lait concentré.

On a maintenant de véritables conserves de lait, qu'on peut aisément faire voyager d'une ville à l'autre et même d'un pays dans un autre : le lait est devenu un produit transportable.

Il n'existe aucun germe vivant dans ces lait conservés: un grand nombre de bacériologistes et notamment M. Grenouillet se sont assurés du fait.

Mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux procédés industriels pour stériliser le lait ; il existe des appareils stérilisateurs très simples, que chacun peut utiliser pour son usage personnel. Tels sont les appareils de Loxhlet et celui de Gentile, imaginé par M. Budin.

Ces appareils consistent essentiellement en des boîtes métalliques renfermant un certain nombre de petits flacons en verre. Ces flacons sont fermés par des bouchons de caoutchouc qui s'adaptent exactement sur le col de la bouteille, lorsque le lait se refroidit. Pour la stérilisation, il suffit de placer la boîte métallique dans un bain-marie; le lait est porté à 100°, les germes sont détruits et l'obturation complète du flacon empêche les germes atmosphériques de polluer de nouveau le liquide organique.

Si chacun des flacons a la contenance d'un biberon d'enfant, on a ainsi des doses de lait stérilisé pour chaque tête et on peut préparer à l'avance pour une journée l'alimentation d'un jeune enfant.

C'est en effet un des principaux avantages du lait stérilisé d'être excellent pour l'allaitement artificiel. Combien de jeunes mères, surtout à Paris et dans les grandes villes, sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs enfants, soit que le lait leur fasse défaut, soit que plus souvent le dur labeur quotidien ne leur permette pas de donner le sein ! — Il y a quelques années encore, le biberon était considéré comme un instrument meurtrier; les deux tiers des nouveaux-nés élevés au biberon succombaient.

Vainement on faisait des lois pour la protection de la première enfance, telles que la loi Roussel, la mortalité ne diminuait pas dans le jeune âge.

Grâce à la stérilisation du lait, un immense progrès a été accompli dans la question de l'allaitement artificiel et le biberon ne doit plus être considéré comme aussi redoutable.

Pourquoi le lait stérilisé est-il non-seulement inoffensif, mais très salutaire aux jeunes enfants?

D'abord parce qu'il résulte de l'expérience que le lait stérilisé est plus facilement digestible que le lait cru ordinaire; il peut être absorbé par les nouveaux nés, alors que le lait de vache doit être coupé d'eau.

Une autre conséquence de la stérilisation est, comme nous l'avons déjà indiqué, la destruction de tous les germes morbides ou autres que le lait peut contenir.

Il est à peu près démontré que les bacilles tuberculeux peuvent vivre dans le lait. H. Martin a rendu des cobayes tuberculeux en leur injectant du lait vendu sous les portes cochères. M. Duclaux a cultivé dans le lait les champignons de la teigne.

On a aussi remarqué que la diphtérie, la fièvre typhoïde, la scarlatine se propageaient par le lait et que les germes de ces maladies y étaient contenus.

Or aucun de ces microbes ne résiste à la stérilisation. J'ai constaté maintes fois, après d'autres observateurs, que des enfants élevés au biberon avec le lait ordinaire et sujets à des diarrhées graves étaient radicalement guéris lorsqu'on les alimentait au lait stérilisé. Il est donc bien probable que le lait de vache vendu à Paris contient des germes encore indéterminés qui, en se développant dans le tube digestif, produisent une irritation intestinale plus ou moins dangereuse.

Dans la pratique ordinaire, on a vu récemment d'admirables résultats fournis par le lait stérilisé pour l'allaitement artificiel.

Un accoucheur de la Charité, M. Budin, a prouvé par des pesées exactes et par des courbes suivies que l'accroissement des enfants élevés au lait stérilisé se rapprochait sensiblement de ce qu'on voit chez les enfants nourris au sein de la mère.

Au dispensaire de Belleville, j'ai fait distribuer plus de 16,000 litres de lait stérilisé à plus de 150 enfants nouveaux-nés, et j'ai vu des enfants, arrivés au dernier degré de l'athrepsie, vraiment ranimés.

En somme, on peut affirmer maintenant que le lait de vache stérilisé a fait ses preuves dans l'allaitement artificiel: la période d'expérimentation est terminée aussi bien en France qu'à l'étranger, et ce n'est pas aller trop loin que de dire qu'il y a là un véritable progrès social, qu'on doit favoriser énergiquement.

Combien de malheureux nouveau-nés, atteints de maladies héréditaires transmissibles à leur nourrice, seront dans sept heures, dans la direction de la rue Marceau. L'agent bicyclettiste, de service non loin de là, se rendit aussitôt à l'endroit d'où partaient ces appels, et apprit qu'un individu venait d'enlever une pièce de viande à l'étalage de M. Charles Flipo, boucher.

Une battue en règle, opérée par l'agent, amena bientôt l'arrestation du coupable dans une des rues avoisinantes.

Il fut conduit au poste de police de la place Sainte-Elisabeth, où il déclara se nommer Joseph Napens. C'est un jeune homme de vingt ans, originaire de Gand, se disant domestique, et sans domicile fixe.

Filouterie de cabaret. — Dans la soirée de mardi, vers onze heures, un cabaretier du quartier Sainte-Elisabeth, M. Labitte, se présentait au poste du troisième arrondissement. Il venait réclamer l'intervention de la police contre un client de passage, qui refusait de payer plusieurs « consommations » qu'il avait absorbées.

Un agent se rendit sur les lieux, pour appuyer les réclamations du chef d'établissement. Sur un refus formel de s'exécuter, le « consommateur » indélicat, un certain Jean-Baptiste D'Hasse, homme de quarante-deux ans, fut emmené et écroué au dépôt.

Rien n'est charmant comme les bibelots qui ornent la maison d'une femme de goût ; dans les plus petits détails de son intérieur on voit qu'une sage mesure, un goût discret ont présidé.

Certes, il est facile aux personnes qui ne comptent pas, d'acheter, d'entasser chez elles les objets d'art, et tout ce qui peut flatter l'œil dans un salon coquet ; mais ce qui est difficile, c'est de choisir ses bibelots avec discernement et de savoir limiter ses dépenses tout en restant dans les limites du bon goût. C'est aux personnes en quête d'ornementation, aux femmes qui comptent; aux hommes qui ajournent depuis longtemps l'achat d'une garniture de bureau que nous recommandons de visiter l'exposition de la rue Jeanne-d'Arc, (près des Halles).

Les amateurs d'antiquités y trouveront des vierges sculptées XIIIe siècle, en vieux bois et si bien imitées, qu'on les croirait arrachées d'une vieille moulure ; le buste de Nuremberg en vieux bois qu'on croirait vermoulu peut occuper la place d'honneur d'un appartement.

Viennent alors les consoles de tous genres, les bustes de Gounod, de Gustave Nadaud, d'Henri IV enfant, etc., etc.

La vente ne devant plus durer que *quelques jours* tous les objets seront vendus aux prix de facture.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Henri IV, enfant, vieux marbre ou bronze	16.50
Bas reliefs, depuis	0.45
Grands vases Médicis	9 75
Consoles en vieux bois ou vieux marbre	2 75
Vénus de Milo	2.95
Vierge de Conchle	2.75
Saint François d'Assise	2.75
Minerve, statuette	1.75
Mars statuette	1.75
Buste de Gounod	3.25
Buste de Nadaud	3 50
Grand cadre roseaux pour portrait	5.95
Porte-pipes	1 85

Le tout d'un travail très soigné, d'un grand mérite artistique, imitant parfaitement le vieux bronze, le bois, le vieux marbre. 77197

Lannoy. — *Une extradition.* — Le nommé Jules Albert Baslide, âgé de 44 ans, agent de change à Neufchâtel (Seine-Inférieure) a été arrêté à Tournai (Belgique), en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui pour faux en écriture et abus de confiance.

Son extradition ayant été demandée par les autorités françaises, Baslide a été conduit à la gare de Baisieux et remis entre les mains des gendarmes de la brigade de Lannoy qui l'ont conduit directement à Lille.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX. — Dépôt de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). **Ne pas confondre !**

Dépôts : A ROUBAIX, rue du Bois, 13 (treize) rue Pierre-de-Roubaix, 150

A TOURCOING, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.

N. — Exigez sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La bénédiction du drapeau de la société des anciens militaires de l'armée de mer. — Une touchante cérémonie aura lieu, dimanche, à la messe de midi, en l'église Saint-Martin; il sera procédé à la bénédiction du drapeau de la société des « Anciens militaires de l'armée de mer.

Cette cérémonie prendra le caractère d'une imposante manifestation patriotique; de nombreuses sociétés militaires y assisteront; citons: les Anciens Combattants de Crimée; les Médaillés; la Fraternelle; les Combattants de 1870-71; le Cercle des officiers; une délégation des Anciens militaires de l'Armée de mer, de Tourcoing.

La *Grande-Fanfare* se placera en tête du cortège et fera entendre, pendant la messe, plusieurs morceaux choisis.

Le cortège se formera, à onze heures, en face du local, 2, rue du Pays; le départ pour l'église est fixé à onze heures et demie.

Les membres de la Société des Anciens militaires de l'armée de mer sont priés de se trouver, au local, à dix heures, au plus tard, pour la réception des autres sociétés. La Commission compte sur la bonne volonté de tous pour donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle comporte.

Une nouvelle œuvre de M. Misschkin. — Le portrait, dont nous avons parlé, qui a été exposé Grande-Rue, chez M. Bernard fils, est celui d'un de nos honorables concitoyens, M. Poissonnier Duhamel, et non Duhamel-Poissonnier, comme on nous l'a fait dire, par erreur.

Grâce à Dieu, M. Poissonnier-Duhamel est bien vivant, et la ressemblance du portrait n'en peut être que mieux constatée par ses nombreux amis.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 18 décembre, la société particulière dite : « Les Chevaliers de la Fine Assiette », dont le siège est rue Archimède, n° 128, a été autorisée à se constituer légalement.

Placards anarchistes. — Nous avons trouvé, cette nuit, dans la boîte aux lettres du *Journal de Roubaix*, deux placards anarchistes d'une extrême violence, datés tous deux de Londres.

L'un, ayant pour titre : *Les Dynamitards aux Panamitards*, imprimé sur papier blanc, gloritie longuement l'attentat de Vaillant, et contient cette phrase :

« Entre parenthèse, nous avertissons l'enjuponné qui requerrait la peine de mort contre Auguste Vaillant, et les jurés qui la lui accorderaient, de prendre garde à leur peau. »

Le second placard, « *Réponse aux fusilleurs* », imprimé sur papier rouge, fait l'apologie de tous les anarchistes qui ont commis un attentat.

Une bonne nouvelle pour les habitants du Pile et de Sainte-Elisabeth.

C'est hier, mercredi, que s'est ouvert, rue Pierre-de-Roubaix, 150, le nouveau dépôt de l'excellent et si apprécié beurre d'Oostcamp. On sait que le dépôt principal, qui approvisionnera chaque jour ses dépôts succursales de beurre frais arrivé le matin même, se trouve rue du Bois, 13 (treize). Un seul beurre, le beurre pur, défiant toute analyse, au prix de 3 fr. 60 le kilog. 76573d

Situation météorologique. — Roubaix, 21 déc. — Hauteur barométrique 753 Température :

A sept heures du matin	4 degres au-dessus de zéro
A une heure du soir	6 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir	4 degrés au-dessus de zéro

Une descente du Parquet. — Mercredi, vers deux heures et demie de l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier M. Duparcq, est descendu au commissariat de police de la place Sainte-Elisabeth, pour compléter son enquête au sujet des coups et blessures échangés entre les nommés Dubus et Leroy.

Le magistrat s'est transporté ensuite au commissariat de la rue Saint-Joseph, afin de procéder à l'interrogatoire de Julien Potteau, liseur, demeurant rue Saint-Laurent, de sa femme, et de son beau-frère Carlos Ménard, relativement à une scène de violences, qui s'est déroulée dans l'habitation du prem